

Donnez
votre
avis!

Et si...

Nanterre était un espace de biodiversité ?



Si Nanterre était un espace de biodiversité* :

- on entendrait les oiseaux en se promenant ;
- il y aurait des abeilles qui pourraient jouer leur rôle de pollinisateur ;
- il y aurait des fleurs des champs dans les rues ;
- on aurait plus d'espaces verts, des îlots verts, des espaces naturels.

* La diversité biologique désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce. Chaque espèce joue un rôle dans l'écosystème, l'apparition ou la disparition de l'une d'entre elles impacte sur le système dans son ensemble.



Pour offrir à la faune et à la flore le droit de cité il faudrait :

- disposer de « réservoir de biodiversité », soit des zones où la flore et la faune peuvent réaliser leur cycle de vie (reproduction, alimentation, repos...);
- relier ces réservoirs par des corridors écologiques (voies de déplacements empruntées par la faune et la flore);
- accepter que les espaces verts ne soient pas tondu comme le gazon des terrains foot ;
- accepter qu'il y ait en ville des insectes, des abeilles... ;
- accepter que certains espaces soient un peu moins éclairés par des lumières artificielles car la lumière artificielle cause des troubles aux écosystèmes. Mieux la gérer c'est donner plus de chances à la biodiversité. Moins de lumière c'est aussi pouvoir voir les étoiles.



Objectifs du Grenelle

Constitution d'ici 2012 d'une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales afin d'enrayer la perte de biodiversité (tant extraordinaire, qu'ordinaire). Elle vise à identifier ou à restaurer un réseau écologique, cohérent et fonctionnel, sur le territoire, permettant aux espèces animales et végétales de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer, afin que leur survie soit garantie.

Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leurs déplacements dans le contexte du changement climatique; Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques; faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage ; «préserver les zones humides ».

Inscription de la préservation de la biodiversité dans le droit à l'urbanisme (applicable depuis aout 2010).

Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation.

Et vous, qu'en pensez-vous ?

76% des Nanterriens sont satisfaits des espaces verts existants, ils sont 83 % à les fréquenter.

Une moitié d'entre eux voudrait qu'il y en ait davantage.

Leur amélioration, leur protection et leur mise en valeur constituent la 2^e priorité la plus citée en matière d'environnement.

Où en est Nanterre en 2011 ?

Les espaces verts publics à Nanterre représentent près de 9% du territoire soit 105 hectares (12 m² par habitant).

La ville bénéficie de deux parcs départementaux : le parc André Malraux et le parc du Chemin de l'Île, ce dernier étant une référence en matière de parc écologique.

La commune gère tous les espaces verts municipaux (49 hectares). Ils comprennent des îlots, des parcs, des squares, des espaces accompagnant les cités Marcelin-Berthelot et Provinces-Françaises, les espaces plantés des crèches et des groupes scolaires de la ville...

Elle gère également un important patrimoine arboré (88 arbres remarquables, 4500 arbres d'alignement, 5600 arbres des parcs et des cimetières et les aires de jeux pour enfants).

Nanterre abrite une faune sauvage méconnue : 17 espèces d'orthoptères, 50 espèces d'oiseaux, 4 espèces de mammifères...

Que fait la ville ?

Quelques exemples d'actions

La ville aménage d'importants espaces publics et espaces verts dont la promenade des terrasses (3 km de la Seine à l'Arche).

Sur les 312 espaces verts municipaux, **134 sont en gestion différenciée** : le mode de jardinage et de gestion est adapté en fonction des usages de chaque site, en visant une utilisation minimum de produits phytosanitaires et d'intervention (fauche, arrosage...) pour favoriser l'implantation et le développement d'espèces animales et végétales.

Depuis 2002 Nanterre dispose d'un «**plan vert**» qui définit une démarche globale de préservation de la biodiversité sur son territoire et de développement de son patrimoine végétal. Il vise entre autre à préserver les jardins publics et privés, les arbres d'alignement, la protection d'arbres remarquables, des cœurs d'îlots verts, d'espaces d'intérêt écologique (parc et bois du moulin des Gibets, plan d'eau du Parc André Malraux...). Ce plan prévoit des prescriptions techniques liées aux plantations d'arbres ou aux surfaces d'espaces verts pour les permis de construire, la réserve d'emprises foncières pour créer des espaces verts. Au titre du plan vert en 2011, 47 arbres seront plantés dans la zone des Guillaeries et 150 dans l'écoquartier Hoche.

Des inventaires faunistiques (orthoptères, mammifères, oiseaux, chiroptères, reptiles) sont en cours de réalisation sur des sites en gestion différenciée (30 sites) afin d'évaluer l'impact de ces mesures sur la biodiversité.

En 2006, un **rucher** a été installé au cimetière parc du Mont-Valérien. 14 ruches permettent de participer à la préservation de la biodiversité. En raison d'une complémentarité exemplaire, abeilles et plantes à fleurs se sont développées parallèlement et ont participé à l'émergence d'une biodiversité exceptionnelle. Aujourd'hui, grâce au rôle pollinisateur des abeilles, plus de 20000 plantes sauvages sont sauvegardées en Europe.

Paradoxalement, les colonies d'abeilles vivent aujourd'hui mieux en ville que dans les campagnes en raison de l'absence de traitements phytosanitaires agricoles.

Dans le cadre de l'opération «**Laissons pousser**», il est proposé à chaque Nanterrien de planter des graines de fleurs sauvages, afin de redonner une place à la nature en ville. L'objectif en 2011 est de planter 2000 m² de prairies naturelles et locales en ville, soit 200 m² par quartier. Les fleurs et graminées (17 espèces de graines) sont réunies dans un sachet. Elles sont à planter dans les jardins ou sur les balcons. Pour les habitants qui n'ont pas d'espace pour planter, la ville met à disposition 700 m² de parcelles dans divers sites.

Pistes d'actions



- Devenir observateur de la faune locale et participer aux inventaires écologiques dans le cadre d'une « science participative »
- Participer à l'opération « laissons pousser »



- Sensibiliser aux richesses de la biodiversité et à sa protection



- Appliquer la gestion différenciée aux espaces verts des entreprises
- Limiter les lumières artificielles



- Poursuivre l'opération « laissons pousser »
- Atteindre en 2013 100% d'espaces verts en gestion différenciée
- Développer la « science participative » en créant par exemple un groupe d'observateurs amateurs des milieux de la faune avec des habitants collecteurs
- Réaliser un inventaire faune/flore
- Implanter et remplacer des arbres d'alignement et diversifier des essences, planter de nouveaux arbres « remarquables »
- Limiter les lumières artificielles



Déposez ce formulaire
à l'issue de la réunion
publique ou à l'accueil
de la mairie.

Vous pouvez aussi
vous exprimer sur
les autres thématiques
en téléchargeant
les fiches sur

www.assisespourlaville-nanterre.fr

J'entoure les pistes d'actions qui m'intéressent

Ce que j'ai à en dire...



1. Devenir observateur de la faune locale et participer aux inventaires écologiques dans le cadre d'une « science participative »

2. Participer à l'opération « laissons pousser »



3. Poursuivre l'opération « laissons pousser »

4. Atteindre en 2013 100 % d'espaces verts en gestion différenciée

5. Développer la « science participative » en créant par exemple un groupe d'observateurs amateurs des milieux de la faune avec des habitants collecteurs

6. Réaliser un inventaire faune/flore

7. Planter et remplacer des arbres d'alignement et diversifier des essences, planter de nouveaux arbres « remarquables »

8. Limiter les lumières artificielles



9. Sensibiliser aux richesses de la biodiversité et à sa protection



10. Appliquer la gestion différenciée aux espaces verts des entreprises

11. Limiter les lumières artificielles